

Engagement AMAP Las Branas
saison 25 (6 mois)
du 05 Mai 2020 au 27 Octobre 2020

Nom et prénom

s'engage à l'AMAP Las Branas

Composition du foyer Adulte..... Enfant.....

- à respecter les contrats engagés auprès des producteurs
- à régler, d'avance, l'achat des produits
- à respecter les horaires de distribution le mardi de 18h30 à 19h30 à la ferme St. Joseph
- à m'inscrire régulièrement pour tenir la permanence (minimum 1 fois pas saison)
- et/ou à faire une autre tâche en fonction des besoins.
- à participer à la réunion annuelle de l'AMAP
- à être courtois avec les Amapiens et les producteurs.
- à répondre aux invitations pour visiter les exploitations de nos producteurs partenaires.

Si l'Amapien ne peut récupérer les produits :

- il est de sa responsabilité de s'organiser pour que quelqu'un prenne ses denrées (les produits sont, non remboursables, durant la période d'engagement de 6 mois)

Sinon, pour les fruits, légumes, œuf, produits laitier et pain

- votre achat devient « panier solidarité » donné au foyer de la ferme St. Joseph.

Pour les autres produits

- libre au producteur de représenter ou pas.

Les personnes de permanence peuvent prendre contact avec l'Amapien, sans obligation de récupérer la marchandise.

PS : Pour la sécurité des cavaliers, il est interdit de se garer dans le parking du poney club

La signature de l'engagement et le versement de 3^e (en espèce) sont nécessaires à l'activation de votre compte AMAPJ. (2€ de participation aux divers frais, 1€, par amapien, pour le CIVAM, (Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural))

Je confirme mon adhésion à l'AMAP® Las Branas

Date et signature de l'amapien :

du référent AMAP Las Branas :

Adhésion AMAP® Las Branas, saison 25 (6 mois) du 05 mai 20 au 27 octobre 20
à remettre avec 3^e (en espèce), Aucun contrat ne sera pris sans adhésion,

Nom et prénom

nombre d'adulte(s) enfant(s)

Adresse:

mail :

n° portable

n° de fixe

Date et signature de l'amapien :

Payé